

- (4)
- 16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?
- A. En argent, bled, vin, ou bois?
- B. De quelle source dérive-t-elle? comme de
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16° 48 francs tout compris.
A En argent,

- B 0.
- a 0.
- b 0.
- c 0.
- d. De la Caisse de la Commune d'Aigle
- e 0.
- f 0.
- g 0.
- h 0.

Je n'ai point de Remarque à faire,

Jean Christophe Joyet,
Régent à Versoy,
District d'Aigle,

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *Corbeyrier.*
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
hameau divisé en quatre petits villages.
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *une Commune propre.*
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *D'Aigle.*
- d. District *D'Aigle.*
- e. Canton *Du Léman.*
- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.
quart d'heure environ.
- (Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)
- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *vers Cor, vers la Crétaz, vers Buis, vers la Doy, fermes Nouveau & Champion, dont on réunis l'école au centre autant que possible.*
- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.
quart d'heure les plus éloignés.
- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *plus ou moins, celle Anais de vers Cor 10, de vers la Crétaz deux, de vers Buis douze, de vers la Doy huit, de Nouveau quatre.*

85.
P. 43

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Anglé une lieue, Yvorne trois quarts de lieue, Versvey une lieue.

- a. Leurs noms. *Anglé, Yvorne, Versvey.*

- b. Leurs distances réciproques.

Depuis Anglé à Yvorne quart de lieue, depuis Yvorne à Corbeyrier trois quarts de lieue, & depuis Versvey pour aller à Anglé ou à Corbeyrier
I I. *la distance est à peu près égale.*

I N S T R U C T I O N.

- 5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

à prier, à lire, à chanter, à écrire, & l'arithmétique.

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

rien qu'en hiver, depuis la St. Martin jus qu'à Pentecôte.

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

la Sainte Bible, le Nouveau Testament, les Psalmes, le catéchisme d'Oservald, celui de Superville, ce lui de Lenoir, & un recueil de passages de l'écriture Sainte.

- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

rien.

- 9°. Durée de l'école chaque jour?

six heures chaque jour en deux intervalles.

- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Distribués.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

- 11°. Instituteurs. *Abraam Ogney.*

- a. Qui a établi jusques ici le Régent?

& de quelle manière? on a été examiné par les Pasteurs du District, ensuite établi par le Gouverneur.

- b. D'où est-il?

D'Ormont des sous.

- c. Son nom

Abraam Ogney.

(3)

- d. Son âge. *20 ans le 20^{me} Septembre de l'Année 1764.*

- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Garçon libre.

- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis la St. Martin de 1796.

- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Dans la Commune & ailleurs, agriculteur.

- b. Réunit-il à son office quelq' autre fonction? quelles font-elles?

O.

- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Trente deux.

- a. En hiver, } *en hiver.*

- b. En été, } *soit garçons ou filles. Garçons dix huit, Filles quatorze.*

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

huit cent & vingt florins accordés par le ci devant Etat.

- a. Possède-t-elle de pareils fonds?

pas d'autres que ceux qui sont dessus mentionnés.

- b. Quelle en est la valeur?

quarante un florins.

- c. Source des revenus.

huit cent florins dont le Régent perçoit l'intérêt.

- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

point du tout.

- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Chaque père de famille paye vingt baches.

- 15°. Bâtiment de l'école.

rien que par amodiation, & souvent embourgé de son trou ver une.

- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

De médiocre valeur.

- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

rien qu'une & très petite.

- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

on la loue bien par particulier de la Commune, le prix plus ou moins, l'année courante à douze francs.

- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

la Commune.

86

Corbeyrie.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? *Sixante francs.*

A. En argent, bled, vin, ou bois?

60 Li. - point, point, chaque enfant qui va à l'école en porte un écot par jour.

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de *de l'Etat, de la commune, de la poche des pères de famille.*

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *point.*

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *par d'autres que celle qui est ci devant mentionnée.*

c. Fondations?

d. Caisses communales? *plus ou moins selon le nombre des pères de famille pour former le montant de la somme à payer le logement à part.*

e. Biens d'église? *point.*

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *point.*

g. De biens-fonds? *point.*

b. Ou d'autres capitaux quelconques? *point.*

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *Leysin*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *C'est une Commune*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Paroisse de Leysin, & Agence du même Lieu*

d. District? *D'Argle*

e. Canton? *Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Depuis Vevey 1/2 heure, et depuis Crotay 1/2 heure*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *Vevey, & Crotay*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *un enfant depuis Vevey, & depuis Crotay rien*

J. 44